

**COMMUNES DE SAINTE CROIX EN JAREZ
ET DE PAVEZIN**

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

LIVRET D'INFORMATION AUX FAMILLES

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018



ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE MUNICIPAL

Les communes de Ste Croix en Jarez et de Pavezin organisent un Accueil de Loisirs Périscolaire (A.L.P) déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la P.M.I. Elles proposent ce service à tous les parents dont les enfants sont scolarisés en maternelle et primaire. L'A.L.P dispose d'un projet éducatif et pédagogique réfléchi, qui en fait un véritable lieu d'accueil à dimension éducative.

Période de fonctionnement

Le calendrier de fonctionnement de l'A.L.P est calqué sur le calendrier scolaire. Il fonctionne donc tous les jours d'école, soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les horaires sont les suivants :

Accueil sur Sainte Croix en Jarez (Ecole et A.L.P) :

<i>Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :</i>	<i>Mercredi :</i>
7h15-8h35	
8h35-8h45	
8h45-11h45	
11h45-13h35	
13h35-13h45	
13h45-16h45	
16h45-19h00	

Accueil sur Pavezin (Ecole) :

<i>Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :</i>	<i>Mercredi :</i>
8h20-8h30	
8h30-11h30	
11h30-13h20	
13h20-13h30	
13h30-16h30	

Légende :

Périscolaire
Accueil Ecole
Ecole

Pour information, le périscolaire ouvrira désormais à 7h15 le matin pour cette nouvelle année scolaire.

Les horaires de car restent inchangés sauf pour le quart d'heure de plus du midi (voir fiches horaires).

Les locaux

L'Accueil de Loisirs Périscolaire se déroule :

- ❑ Au restaurant périscolaire à Sainte Croix en Jarez (Maternelle et CP : Accueil de loisirs périscolaire) et à Pavezin (CE1, CE2, CM1, CM2 ; salle polyvalente)
- ❑ Dans la salle de réunion à Pavezin et à Sainte Croix en Jarez
- ❑ Sur le terrain de sport à Pavezin et à Sainte Croix en Jarez
- ❑ Dans le périscolaire de Sainte Croix en Jarez (ancienne mairie)
- ❑ Dans la salle d'évolution de l'école de Sainte Croix en Jarez

L'Equipe d'encadrement

L'accueil est assuré par un encadrement adapté, conformément aux textes régissant les Accueils de Loisirs, et à l'agrément auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la P.M.I. Les animateurs et intervenants sont diplômés, ils assurent l'accueil et l'animation auprès des enfants. Cette équipe intervient dans le cadre, non plus d'une simple garderie, mais d'un lieu éducatif, formalisé par un projet pédagogique.

Vous pouvez joindre l'A.L.P aux temps d'accueil du matin et du soir (Tel : 04-77-51-59-24)

Les principes du projet

Un exemplaire du projet pédagogique est disponible sur demande auprès de la Mairie ou de la Direction de l'A.L.P.

L'accueil « **périscolaire** » souhaite proposer aux enfants :

- Un espace de rencontre, d'échange, de découverte, de détente et de tolérance,
- Un lieu où ils puissent participer à des activités adaptées à leur âge, activités ludiques, contributives à leur développement,
- Un lieu où ils puissent être acteurs de leur temps libre en participant et/ou en initiant des activités qui soient source de plaisir et de découverte,
- Favoriser la place de l'enfant, l'aider à devenir citoyen

Inscriptions

Les enfants doivent être, tous inscrits, pour l'année scolaire à l'aide du dossier d'inscription général afin de pouvoir bénéficier des temps d'accueil du Périscolaire quels que soient la durée et les jours d'accueil. Le dossier d'inscription est adressé aux familles, celui-ci doit être remis dans les boîtes aux lettres du Périscolaire (Ste Croix en Jarez ou Pavezin à côté de celles des écoles vers cour de récréation) **avant le Lundi 21 Août 2017** et avant toute réservation.

Aucune réservation ne sera possible sans cette inscription préalable sauf cas exceptionnels (problèmes de santé, évènements familiaux exceptionnels : présenter un justificatif).

A partir de cette inscription vous pouvez réserver les différents temps d'accueil à l'aide de :



La fiche d'inscription au repas :

Les fiches d'inscription sont établies au mois. Elles sont disponibles en mairie ou sur le site internet des communes (www.pavezin.fr et mairiesaintecroix.free.fr)

Une fois complétée, la fiche d'inscription sera remise **avec le règlement (par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces) :**

- **à boîte aux lettres périscolaire de Ste Croix en Jarez et/ou Pavezin (vers cour du périscolaire à Ste Croix et à côté boîte de l'école à Pavezin) PLUS DE RECEPTION EN MAIRIES**

et ce avant les dates butoirs inscrites sur ces fiches.

Si vous le désirez, vous pourrez réserver 2 ou 3 mois d'avance en payant la totalité.

Un reçu vous sera donné, le jour du dépôt de votre fiche d'inscription.

Les Fiches « MENUS » sont affichées sur les panneaux d'information des écoles.



Il est impératif de respecter les dates butoirs notées sur la fiche d'inscription afin d'organiser au mieux ce temps d'accueil. 0,65 euro supplémentaire par repas et par enfant si retard.

De plus il est demandé aux parents, dans la mesure du possible, de ne pas changer de jour sauf cas exceptionnel (enfant malade ...), ceci entraînerait une obligation de refus par manque de place. La priorité serait alors accordée aux familles dont les deux parents travaillent.

Le bulletin de réservation pour le temps d'accueil PERISCOLAIRE du matin et/ou du soir :

Dans chaque école, les bulletins de réservation seront à votre disposition. Ils doivent être remis aux animatrices de l'A.L.P, à l'avance, **au plus tard le vendredi qui précède le temps d'accueil ou 48h00 en avance minimum.**

Les parents peuvent emmener ou récupérer leur(s) enfant(s) à n'importe quel moment de ce temps.

Les réservations exceptionnelles seront acceptées dans la mesure des places disponibles.

Plus de NAP pour cette nouvelle année !

Pour tout changement sur ces temps (cantine, accueil « PERISCOLAIRE ») bien vouloir prévenir la direction de l'A.L.P 48H00 avant (sauf pour raisons médicales, un certificat vous sera alors demandé)

Pour toutes inscriptions de dernière minute ou non décommandé ou annulation de moins de 48h00, une majoration de 1h00 sur le temps périscolaire en question sera rajoutée !

Tarifification

Ce service municipal d'accueil périscolaire est payant pour les périodes d'accueil du matin, du midi et du soir.

Le temps consacré au transport n'est pas facturé. Par contre, les parents dont les enfants fréquentent l'A.L.P le matin et le soir en attendant les frères et sœurs qui utilisent le transport scolaire se verront facturer le temps d'accueil.

Un titre de paiement vous est adressé par le Trésor public pour ces temps d'accueil (environ tous les mois et demi).

Les tarifs varient selon le quotient familial. Un justificatif du quotient familial sera demandé (copie du courrier de la CAF...).

Pour l'accueil « Périscolaire :

Ce temps est facturé au quart d'heure : tout quart d'heure commencé est dû.

Les 5 minutes du matin de 8H30 à 8H35 ne sont pas comptabilisées.

Au niveau du temps de midi, seulement 45 minutes sont facturées, en effet le temps du repas n'est pas comptabilisé (1H00) ni les 5 minutes de 13H25 à 13H30 pour Pavezin et de 13H40 à 13H45 pour Ste Croix en Jarez.

Quotient familial	Tarif du quart d'heure Accueil PERISCOLAIRE
0 / 300	0,23 €
301 / 450	0,27 €
451 / 600	0,32 €
601 / 750	0,38 €
751 / 1000	0,43 €
1001 / 1250	0,47 €
1251 / 1500	0,50 €
1501 et au-delà	0,53 €

Pour le repas :

Il est facturé au tarif de **4,20 €** quel que soit l'âge de l'enfant du moment que la réservation est faite dans les temps (dates butoirs figurant sur les fiches d'inscription). Si la réservation est faite hors délai, le prix du repas est de **4,85 €**.

Les repas se règlent lors de la réservation, auprès d'Ingrid ou boîtes aux lettres du périscolaire dans chaque commune.

Les municipalités de Ste Croix en Jarez et Pavezin prennent en charge **0€65** par repas par jour et par enfant (si réservation dans les temps).

Documents à fournir obligatoirement lors de l'inscription :

- **Fiche sanitaire et vaccinations (pas de photocopies)**
- **Fiche de réservation pour le périscolaire du matin et du soir**
- **Fiche d'inscription cantine par mois**
- **Demande d'accompagnement au périscolaire pour les enfants prenant le car**
- **Règlement intérieur daté et signé**
- **Attestation de domicile**
- **Numéro d'allocataire / Justificatif quotient familial même pour les plus hauts coefficients (CAF ou MSA)**
- **Attestation d'assurance responsabilité civile**